



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bureau du 14 Juin 2023

Délibération n° 2023-19

.****

Étaient présents :

Administrateurs présents : Max Roustan - Bernard Saleix - Richard Hillaire - Marie-Christine Peyric - Jean-Claude Auribault - Max Bordary

Absent excusé :

Christophe Rivenq

Assistaient à la séance avec voix consultative :

Cédric Veyrenc - Directeur Général par intérim

Cyril Laurent - Christel Lorca

Secrétariat assuré par : Sylvie Iaquina

AUTORISATION D'EMPRUNT

Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 2 113 855,00 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de construction de 20 logements collectifs « Cœurs de village » à St Julien les Rosiers.

Le Bureau du Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du rapport N° 2023-19 annexé et après en avoir délibéré :

-Autorise le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et les demandes de réalisation de fonds.





Séance du 14 juin 2023

Rapport n°2023-19

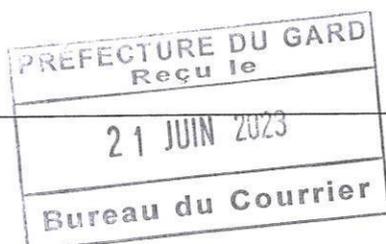
AUTORISATION D'EMPRUNT

Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 2 113 855,00 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de construction de 20 Logements collectifs, « Les Mimosas » à Saint Julien les Rosiers.

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général par intérim de Logis Cévenols est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de 5 Lignes du Prêt pour un montant total de 2 113 855,00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1 :

Ligne du Prêt	PLAI
Montant :	492 879,00 euros
Durée :	40 ans
Si avec préfinancement :	
-Durée de la phase de préfinancement:	0
-Durée de la phase d'amortissement :	
<i>Dont durée de la phase du différé d'amortissement :</i>	
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,20 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	▪ Echéance prioritaire (intérêts différés) : <i>si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	<i>Double révisabilité limitée (DL)</i>
Taux de progressivité de l'échéance :	Si profil « Echéance prioritaire (intérêts différés) ou échéance et intérêts prioritaires » : ▪ Si DL : de -3 % à + 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i> Si profil « amortissement prioritaire » : Sans objet



Ligne du Prêt 2 :

Ligne du Prêt Montant : Durée :	PLAI Foncier 228 000,00 euros 50 ans
Si avec préfinancement : -Durée de la phase de préfinancement: -Durée de la phase d'amortissement : <i>Dont durée de la phase du différé d'amortissement :</i>	0
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,20 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	<i>Double révisabilité limitée (DL)</i>
Taux de progressivité de l'échéance :	Si profil « Echéance prioritaire (intérêts différés) ou échéance et intérêts prioritaires » : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Si DL : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i> Si profil « amortissement prioritaire » : Sans objet

**Ligne du Prêt 3 :**

Ligne du Prêt Montant : Durée :	PLUS 931 976,00 euros 40 ans
Si avec préfinancement : -Durée de la phase de préfinancement: -Durée de la phase d'amortissement : <i>Dont durée de la phase du différé d'amortissement :</i>	0
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,60 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	<i>Double révisabilité limitée (DL)</i>

Taux de progressivité de l'échéance :	<p>Si profil « Echéance prioritaire (intérêts différés) ou échéance et intérêts prioritaires » :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Si DL : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <p><i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i></p> <p>Si profil « amortissement prioritaire » : Sans objet</p>
--	--

Ligne du Prêt 4 :

Ligne du Prêt	PLUS Foncier
Montant :	361 000,00 euros
Durée :	50 ans
Si avec préfinancement :	
-Durée de la phase de préfinancement:	
-Durée de la phase d'amortissement :	0
<i>Dont durée de la phase du différé d'amortissement :</i>	
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,60 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	<i>Double révisabilité limitée (DL)</i>
Taux de progressivité de l'échéance :	<p>Si profil « Echéance prioritaire (intérêts différés) ou échéance et intérêts prioritaires » :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Si DL : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <p><i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i></p> <p>Si profil « amortissement prioritaire » : Sans objet</p>

Ligne du Prêt 5 :

Ligne du Prêt	PHB 2.0 (3^{ème} tranche)
Montant :	100 000,00 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt:	40 ans
avec	
1^{ère} période de la phase d'amortissement :	
- Durée de la phase d'amortissement :	20 ans
<i>Dont durée de la phase du différé d'amortissement :</i>	
2nde période de la phase d'amortissement :	
- Durée de la phase d'amortissement :	20 ans



Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	
1 ^{ère} période de la phase d'amortissement :	Livret A
2 nd e période de la phase d'amortissement :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	
1 ^{ère} période de la phase d'amortissement :	Taux fixe de 0 %
2 nd e période de la phase d'amortissement :	Taux du Livret A en vigueur à la date du premier jour de la seconde période + 0,60 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement	
1 ^{ère} période d'amortissement :	▪ Amortissement prioritaire
2 nd e période d'amortissement :	▪ Amortissement prioritaire
Modalité de révision pour la 2 nd e période d'amortissement :	Simple révisabilité (SR)
Taux de progressivité de l'échéance pour la 2 nd e période d'amortissement :	Si SR: 0% <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :

- D'autoriser le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et les demandes de réalisation de fonds.